



CHARTRE DU PARENT ACCOMPAGNATEUR

Mon rôle

J'accompagne un groupe d'enfants en sortie, ou je mène une activité, en fonction des consignes données par l'enseignant. Il me fait confiance pour intervenir auprès des enfants du groupe qu'il m'a confié. L'enseignant reste à tout moment responsable des enfants.

J'assure la sécurité du groupe

J'identifie chaque enfant grâce à la liste que l'enseignant m'a remise. Je suis responsable de mon groupe (et seulement des enfants de mon groupe, jusqu'à la fin de la sortie ou de l'activité).

Lors de chaque déplacement du groupe, je vérifie le nombre d'enfants.

Le groupe doit être au complet avant d'effectuer un déplacement.

Sauf demande explicite de l'enseignant, un enfant ne change pas de groupe.

Je ne prends aucune initiative (même aller aux toilettes) sans en informer l'enseignant.

Je fais respecter les consignes, le calme ainsi qu'une tenue correcte des élèves.

Si un enfant outrepassé les règles, je peux en informer l'enseignant.

Si un enfant se blesse ou ne se sent pas bien, je dois en informer l'enseignant.

Je montre l'exemple

J'accompagne un groupe d'élèves. Mon attitude est la même avec tous les enfants de ce groupe (y compris si mon propre enfant en fait partie).

Mon langage et mon comportement doivent être exemplaires à l'égard de tous les enfants sans exception.

Je ne propose aucun aliment (y compris friandises), ni à mon enfant, ni aux autres enfants, sans exception.

Je ne fume pas en présence des élèves. Je n'utilise mon téléphone portable qu'en cas d'urgence.

Je respecte, sans les commenter, les consignes ou les décisions de l'enseignant.

Je respecte la vie privée des enfants

Sauf accord de l'enseignant, je ne suis pas autorisé à photographier ou à filmer (respect du droit de l'image des enfants, comme des adultes - article 9 du code civil).

Je garde confidentielle toute information portée à ma connaissance lors de la sortie ou de l'activité.

Signature :